

## PROJET SOREPRIM:

Premier constat: absence d'information sur l'enquête en cours: panneau d'affichage public ou communiqués de presse.

Pas d'affichage dans un rayon de 2 kms.

Avec une proximité de 2,4 km au Sud du centre ville d'Héric et avec à moins de 2 kms une centaine de maisons d'habitation.

### ***Approche sensible du projet: une échelle disproportionnée:***

Le bâtiment est un monobloc de 300 m x 100 m = 3 Ha (7 terrains de Football) et une hauteur de 14 m (17 m du niveau de la voie publique au Nord-est et 15 m du niveau de la voie communale au Nord-ouest)

Le projet se présente comme une pièce rapportée et ne démontre pas une recherche d'intégration dans le paysage.

Or la zone Urbaine du PLUi (Uez4) stipule comme objectif à atteindre en qualité de projet de construction:

« Rechercher une intégration paysagère avec l'espace naturel et agricole. »

Le projet s'inscrit dans un secteur qualifié de « Patrimoine bâti, paysager ou élément du paysage à protéger pour des motifs culturels, historiques, architectural ou écologiques ».

La hauteur moyenne des arbres de hautes tiges présents dans le bosquet Est conservé est de l'ordre de 10 à 12 m environ. Les arbres de hautes tiges présents sur la parcelle se situant sous l'emprise du futur bâtiment seront supprimés. Les haies végétales actuelles en bordures Nord et Ouest du terrain ont une hauteur moyenne de 7 mètres maximum. Ces arbres n'atteindront une hauteur suffisante pour masquer le bâtiment que dans 10 à 15 ans. La hauteur moyenne des bâtiments de la zone étant de 8 m maximum dans ce secteur, le bâtiment sera proéminent dans l'environnement et aura un impact visuel important de nature à modifier le paysage.

### ***Bruit:***

Dans le rapport de la CCEG, Héric figure en première place des villes exposées au bruit de la RN n°137 (avec 15 bâtiments exposés au titre du Plan de Prévention au Bruit dans l'Environnement – Diagnostic territorial de la CCEG du 18/12/2019):

Les 150 camions (et 120 voitures) représentent 300 rotations de PL (et 240 de VL) dont les itinéraires ne se limiteront pas exclusivement à la RN 137 mais toucheront également la RD n°16 dont la traversée du centre d'Héric est actuellement une gêne pour les riverains.

Les émergences sonores prévisionnelles de 0,5 à 1,5 dB(A) (pour le lieu dit «Les Tombettes») dues à l'augmentation du trafic routier seront loin d'être négligeables sur des niveaux sonores atteints actuels très élevés aux abords de la zone industrielle selon les conditions météorologiques.

Qualité de l'air: l'incidence de l'exposition aux particules fines et aux gaz d'échappement sera proportionnelle à ce trafic dans le sillage des vents.

**EAU:**

Augmentation des eaux de ruissellement:

La superficie imperméabilisée (3 Ha de bâtiment et autant de cours) collectera un volume supplémentaire de 2755 m<sup>3</sup> se déversant en superficiel dans le cour d'eau actuel de la Remauda dont «les objectifs de bon état écologique ne sont actuellement pas atteints» vers un bassin versant sensible: Le Plongeon en amont du canal de Nantes à Brest et du bassin de la Vilaine.

**Produits stockés:** pas d'informations sur les exploitants, les produits conditionnés: leurs origines et leurs destinations.

**Emplois:** logistique et manutention: emplois faiblement qualifiés (hors maintenance).

Riverain des Pontreaux  
J.N. TRAN VOIZ



LC 2